Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609004SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Référence
2026-09-004

Objet de la délibération
RH - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2027-2032

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
03/09/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 8 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas.

Absents : GLET Aurore donne pouvoir à PAVOINE Alain.
SARRAZIN Jacques donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommée secrétaire : CHEVALIER Gwénaëlle.

Objet de la délibération :
RH - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2027-2032

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique départemental en date du 18 juin 2026,

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la commune pour la période 2027-2032.

Ces Lignes Directrices de Gestion définissent notamment la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion, de valorisation des parcours professionnels et de recrutement.

Elles prennent notamment en compte les évolutions prévisionnelles des effectifs et des besoins en compétences de la collectivité, ainsi que les critères retenus en matière d'avancement de grade, de promotion interne et de valorisation des parcours professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- APPROUVE les Lignes Directrices de Gestion de la commune pour la période 2027-2032, annexées à la présente délibération,
- AUTORISE Mme le Maire à prendre un arrêté pour leurs mises en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT